

AVIS AU PUBLIC

Enquête publique unique relative à la procédure de révision générale du Plan Local d'Urbanisme comprenant une évaluation environnementale et à la mise à jour du zonage des eaux usées et des eaux pluviales de la Ville d'Avignon

Par arrêté n°22-033 du 28 juillet 2022 l'adjoint au maire délégué au développement territorial et urbain, et aux grands projets a ordonné l'ouverture de l'enquête publique unique relative à la procédure de révision générale du Plan Local d'Urbanisme comprenant une évaluation environnementale et à la mise à jour du zonage des eaux usées et des eaux pluviales de la Ville d'Avignon.

A cet effet, le président du tribunal administratif de Nîmes a désigné la commission d'enquête composée de Monsieur Jérôme LEROY (président) et de Messieurs Michel DU CREST et Philippe LAUREAU (membres titulaires).

L'enquête publique se déroulera à la Maison du Patrimoine (Département Habitat et Urbanisme) située 20 rue du Roi René, 84 000 Avignon du **lundi 5 septembre 2022 à 9h00 au vendredi 7 octobre 2022 à 16h00** soit pendant 33 jours.

La commission d'enquête recevra le public :

- Lundi 5 septembre de 9h00 à 12h00 à la Maison du Patrimoine (Département Habitat et Urbanisme), 20 rue du Roi René
- Jeudi 8 septembre de 9h00 à 12h00 en mairie annexe de Montfavet, 8 square des cigales
- Jeudi 15 septembre de 14h00 à 17h00 en mairie annexe Ouest, 30 avenue Monclar
- Mercredi 21 septembre de 9h00 à 12h00 en Mairie annexe Sud Rocade, 1 place Alexandre Farnèse
- Jeudi 29 septembre de 14h00 à 17h00 en Mairie annexe Est, 7 rue Laurent Fauchier
- Vendredi 7 octobre de 14h00 à 16h00 à la Maison du Patrimoine (Département Habitat et Urbanisme) 20 rue du Roi René

Pendant la durée de l'enquête, les dossiers d'enquête pourront être consultés sur le site <https://jeparticipe.avignon.fr/> - voir QR code ci-dessous, à la maison du Patrimoine, 20 rue du Roi René en format papier et sur un poste informatique mis à disposition du public pendant les heures habituelles d'ouverture (du lundi au vendredi de 8h30 à 11h45 et de 13h30 à 16h45) à l'exception des demi-journées durant lesquelles la commission tiendra ses permanences dans les mairies annexes où dans ce cas, les dossiers seront consultables sur les lieux de la permanence.

Chacun pourra consigner ou transmettre ses observations et propositions :

- sur le registre papier ouvert à cet effet, à feuillets non mobiles cotés et paraphés par la commission d'enquête qui sera tenu à la disposition du public 20 rue du Roi René en format papier pendant les heures habituelles d'ouverture (du lundi au vendredi de 8h30 à 11h45 et de 13h30 à 16h45) à l'exception des demi-journées durant lesquelles la commission tiendra ses permanences dans les mairies annexes où dans ce cas, le registre sera accessible sur les lieux de la permanence.
- par courrier postal parvenu avant le 7 octobre 2022 à 12h00 à l'attention de la commission d'enquête au siège de l'enquête (Maison du Patrimoine - Département Habitat et Urbanisme - 20 rue du Roi René, 84 000 Avignon)
- auprès de la commission d'enquête au cours d'une permanence
- sur le site <https://jeparticipe.avignon.fr/> - voir QR code ci-dessous

Pendant la durée de l'enquête, les observations et propositions du public seront tenues à la disposition du public dans les meilleurs délais et consultables :

- sur le registre d'enquête, pour celles consignées sur celui-ci, transmises par voie postale ou reçues par la commission d'enquête
- sur le site <https://jeparticipe.avignon.fr/> pour celles transmises par voie électronique.

Ces observations sont communicables aux frais de la personne qui en fait la demande.

Le dossier soumis à l'enquête publique comprend :

Pour la révision du Plan Local d'Urbanisme (dossier sous maîtrise d'ouvrage de la Ville d'Avignon) :

1. Documents relatifs à l'arrêt du PLU et au bilan de la concertation
 - Délibération Conseil Municipal du 18 décembre 2021 relative au bilan de la concertation et arrêt du projet de PLU
 - Note de synthèse
 - Bilan de la concertation
2. Projet de PLU arrêté en Conseil Municipal du 18 décembre 2021 (annexe à la délibération du Conseil Municipal du 18 décembre 2021)
 - Dossier 1 / 2 (Rapport de présentation dont évaluation environnementale et résumé non technique – PADD – OAP - Règlement écrit et graphique)
 - Dossier 2 / 2 (annexes réglementaires et annexes au PLU)
3. Avis des Personnes Publiques Associées et mémoire en réponse
4. Documents demandés par la commission d'enquête :
 - Présentation simplifiée de la révision du PLU
 - Justification des choix : rectificatif du tableau des surfaces, lexique, sommaire détaillé
 - Complément au dossier n°5 correspondant aux annexes du PLU (explication sur le contenu et la portée)
5. Documents administratifs liés à l'organisation de l'enquête publique
 - Arrêté d'enquête publique
 - Avis d'information du public
 - Mesures de publicité et d'affichage

Pour la mise à jour du zonage des eaux usées et des eaux pluviales (dossier sous maîtrise d'ouvrage du Grand Avignon) :

- la notice du zonage d'assainissement des eaux usées et des eaux pluviales, comprenant les cartes en annexe

Le rapport et les conclusions motivées de la commission d'enquête seront tenus à la disposition du public en mairie et au siège du grand Avignon pendant un an à compter de la clôture de l'enquête conformément à l'article R.123-21 du code de l'environnement. Ils seront également consultables en ligne aux adresses suivantes : <http://www.avignon.fr/ma-ville/urbanisme/> pour le PLU et www.grandavignon.fr pour le zonage d'assainissement.

Dès la publication de l'avis, toute personne pourra, sur sa demande adressée à l'adjoint au maire et à ses frais, obtenir communication du dossier d'enquête publique.

A l'issue de l'enquête publique, le dossier de Plan Local d'Urbanisme sera soumis au vote du Conseil Municipal pour ce qui concerne la révision du Plan Local d'Urbanisme. Le conseil communautaire du Grand Avignon se prononcera par délibération sur l'approbation du projet du zonage d'assainissement des eaux usées et des eaux pluviales.

